

ZAC des Montarmots - Approbation de la modification du Plan d'Aménagement de Zone (PAZ) et du Règlement de Zone (RAZ)

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Du 3 janvier 1992 au 3 février 1992, s'est déroulée l'enquête publique relative à la modification du plan d'aménagement de zone et du règlement de la ZAC des Montarmots.

En effet, le premier règlement de la zone prévoyait que ce secteur devait être réservé à des entreprises artisanales liées à l'activité du bâtiment.

Toutefois, cette définition était trop restrictive et par conséquent, certaines entreprises ne pouvaient s'implanter dans cette ZAC. C'est pourquoi il a été prévu de modifier le règlement en autorisant toutes les activités industrielles ou artisanales à venir s'installer dans cette zone.

Il convient de préciser que le règlement modifié prévoit également des prescriptions particulières afin d'éviter la création de gênes ou de nuisances.

Pendant l'enquête publique, aucune observation intéressant ces modifications n'a été formulée.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est donc invité à approuver le plan d'aménagement de zone et son règlement modifiés.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage légal pendant un mois en Mairie et cette mention en sera en outre insérée dans l'Est Républicain et le Pays de Franche-Comté.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale adopte, à l'unanimité, ces dispositions.